

INFORMATION AUX PARENTS

Dans le plan de déconfinement du gouvernement du Québec figure le plan de réouverture de notre service de garde de manière progressive et rigoureuse.

Le CPE Le Soleil de Jeannot se doit de suivre les recommandations de la santé publique (INSPQ), de la CNESST et des directives du MFA.

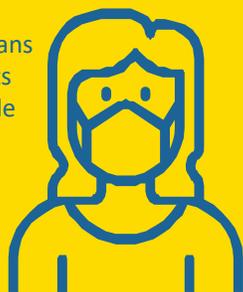
Vos équipes sont mobilisées et prêtes à accueillir vos enfants en toute sécurité.



Port de l'équipement de protection individuel

Certaines pratiques professionnelles ont changées au niveau de la santé et sécurité de notre équipe.

Tout le personnel portera obligatoirement de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) nécessaire par le principe de la distanciation physique difficile dans l'accueil des enfants dans notre milieu de travail.

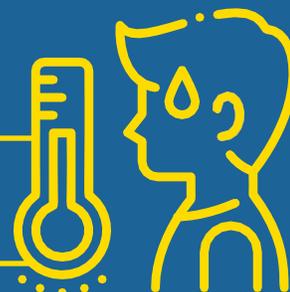


Critères d'exclusion et formation du personnel (à reconnaître les symptômes de la COVID-19)

Mise en place des mesures d'exclusion lors de symptômes s'apparentant à la COVID-19 soit la fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoire, perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût.

Ces symptômes peuvent être légers (similaires à un rhume) ou plus sévères (tels que ceux associés à la pneumonie et à l'insuffisance pulmonaire ou rénale). S'il est observé que votre enfant présente ces symptômes, un local sécuritaire et isolé a été identifié pour l'accueillir, avec surveillance, dans l'attente de votre arrivée.

Vous devrez passer par la porte de sortie du local d'isolement et y sortir avec votre enfant.



Accueil et départ des familles

À votre arrivée à l'extérieur, vous serez accueilli par un membre de l'équipe qui portera l'équipement de protection individuelle (Visière/masque) pour vous indiquer les directives à suivre. Vous aurez possiblement à attendre à deux mètres de distance d'une autre famille qui attend. Une famille à la fois est accueillie dans le CPE.

Lorsque vous arriverez au CPE, avant d'entrer, vous aurez l'obligation de vous désinfecter les mains ainsi que celle de votre enfant par l'espace sanitaire de désinfection prévue à l'extérieur. Vous remarquerez des affiches rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique dès votre arrivée. En entrant au CPE, un autre membre de l'équipe vous accueillera, avec masque/visière et vous fera signer le questionnaire-parent et les mesures de contrôle établies à l'interne.

Votre accès à venir porter ou chercher votre enfant se limite à l'entrée du CPE. Aucun parent ou visiteur ne sera autorisé à passer le hall d'entrée. Votre enfant sera pris en charge à la porte d'entrée à son arrivée et son départ.



Application du protocole «Situation de cas en investigation ou decas confirmé COVID-19»

Nous suivons le protocole établi par l'INSPQ en ce qui concerne les cas en investigation ou les cas confirmés de COVID-19 dans notre milieu.

Nous pourrions vous soutenir pour le respect des consignes à suivre pour l'isolement à la maison d'un parent ou d'un enfant:

- Sous investigation
- Malade en attente d'un test ou du résultat d'un test
- Atteint de la COVID-19
- Identifié comme contact d'un cas confirmé de la COVID-19

*Applications similaire pour tout le personnel du CPE

Aménagement et utilisation des locaux

Nous devons nous assurer que l'aménagement et l'utilisation des locaux soient le plus sûrs et le plus sains possible. Nous avons aménagé les locaux et les corridors pour avoir le plus de distance possible entre les personnes et limiter le nombre d'enfants et d'adultes qui sont dans les pièces en même temps.

- Privilégier, lorsque possible et pour les enfants plus autonomes, une distance de deux mètres entre les enfants et l'éducatrice dans les locaux et ajouter des tables, au besoin
- Espacer l'utilisation des crochets et des casiers du vestiaire (un sur deux)
- Limiter au maximum l'accès au local au tandem enfants-éducatrice
- Créer de l'espace entre les personnes (éducatrice et enfants) qui s'assoient à une table
- Espacer les « zones » de jeu (ex. : coin cuisine, coin lecture, coin repos)
- Ajouter des tables, au besoin, pour favoriser la distance entre les enfants
- Limiter le nombre de jeux dans chacun des coins
- Installer des repères physiques au sol ou aux murs (lignes, autocollants, cônes) pour indiquer la distance de deux mètres à respecter entre les enfants pour certaines activités
- Mettre à la disposition des enfants des bacs de rangement fermés pour leurs effets personnels
- Éviter de partager le matériel et les équipements entre les éducatrices et les différents groupes (ex. : jeux, crayons, appareils de communication)
- Éviter, autant que possible, les jeux où il y a des contacts entre les personnes.
- Limiter, si possible, l'utilisation des jouets, livres, jeux de société, à un enfant à la fois et dans les aires communes
- Le matériel de réconfort (housse, doudous) doit rester dans les locaux et être nettoyé par le service de garde à tous les jours.
- Le brossage de dents des enfants est maintenant proscrit au CPE

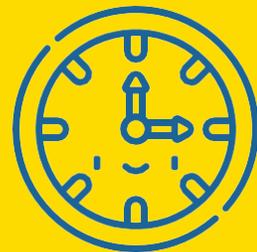


Une personne responsable du nettoyage est attiré à temps plein pour les tâches de désinfection à faire 3 fois par jour dans chacun des locaux.

Aménagement des horaires

Sous la recommandation de prévoir un seul local par tandem enfants-éducatrice et ainsi éviter les changements de locaux et afin de s'assurer que l'horaire et la gestion des groupes soient le plus sûrs et le plus sains possible, nous nous devons d'étaler l'arrivée et le départ de votre enfant pour éviter un trop grand nombre de familles à la fois.

Nous vous demanderons à chaque semaine les heures de fréquentation de votre enfant afin de planifier les horaires du personnel l'éducateur.



Pour s'assurer que les activités pédagogiques et les sorties soient le plus sûres et le plus saines possible, nous avons organisé les horaires pédagogiques des enfants pour limiter le nombre de personnes présentes dans les aires communes en même temps et à l'extérieur (horaire des cours extérieures/ horaire d'habillage et déshabillage dans la zone des vestiaires.

Nous allons favoriser au maximum les sorties extérieures tout en limitant le nombre de personnes qui utilisent la cour ou tout autre espace extérieur en même temps. Actuellement, il n'est pas autorisé d'utiliser les grands modules de jeu car la désinfection de manière régulière de ceux-ci n'est pas applicable dans le contexte actuel.

Un petit vidéo ludique est en préparation pour les enfants afin des préparer à leur arrivée au CPE avec les mesures mises en place. Les « visages » de leur éducatrice auront certainement changé avec le port obligatoire de la visière et du masque, mais la bienveillance, la complicité, l'engagement, la considération et la conscience pédagogique sera toujours au cœur de de nos valeurs.

Pour toutes les familles qui ne fréquenteront pas notre service de garde dans les prochaines semaines, le personnel éducateur continuera à vous envoyer des messages et faire de petits « Coucou » via le journal de bord ainsi que des appels de courtoisie.

N'hésitez surtout pas à écrire à votre tour ou nous appeler pour toute question ou préoccupation!



Liste de priorités d'accès

Le plus grand enjeu est notre capacité d'accueil, comme vous le savez, nous devons respecter la capacité d'accueil établit par le Ministère qui est de 30%. Il peut toujours y avoir révision à la baisse selon l'évolution de la situation de la pandémie.

Suite au sondage qui vous a été envoyé, votre équipe de gestion a fait la priorisation des familles selon les priorités d'accès recommandées par le Ministère de la Famille ainsi que l'adoption de celle-ci au conseil d'administration. Vous avez reçu ou vous recevrez des appels ciblés de la part de l'équipe et nous avons établi ou établirons avec votre grande collaboration l'étalement des horaires.

Selon les directives du Ministère de la Famille, il n'est pas recommandé aux enfants de fréquenter le CPE si:

- Des parents dont l'emploi ne figure pas sur la liste des emplois prioritaires
- Des parents qui doivent être en quarantaine suivant les directives de la Santé publique (femmes enceintes, personnes de 60 ans plus et personnes vivant avec une condition médicale particulière)

Fréquentation de votre enfant

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant fréquente le service de garde, vous pourrez conserver votre place jusqu'à la fin de votre entente de service, soit le 31 août 2020.

Vous pourrez conserver votre place sans frais jusqu'au retour du service de garde régulier.

Actuellement, le Ministère a projeté un retour régulier en date du 22 juin 2020.

Vous devrez alors payer les frais de garde en totalité.



Modalités de paiement (Contribution parentale)

Pour les modalités de paiement, au moment où votre enfant fréquentera notre CPE, vous devrez payer la totalité de la contribution parentale en fonction de votre entente de service. Donc, selon une entente de paiement signée à cinq (5) jours par semaine, vous devrez déboursier 41,75 \$ par semaine, peu importe le nombre de jours de fréquentation de votre enfant.

Vous êtes invités à communiquer avec votre directrice d'installation pour convenir des modalités de retour votre enfant.

Insallation Corbusier
Kim gladu
450 375-4277 poste 24
kgladu@soleildejeannot.ca

Installation Horner
Linda Desroches
450 372-5511
ldesroches@soleildejeannot.ca



CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

Le **Soleil** de
Jeannot

Complice du développement
de votre enfant

